

la brèche

SPECIAL JURA : ELECTIONS A LA
CONSTITUANTE ...

VOTEZ LMI
liste no. 1

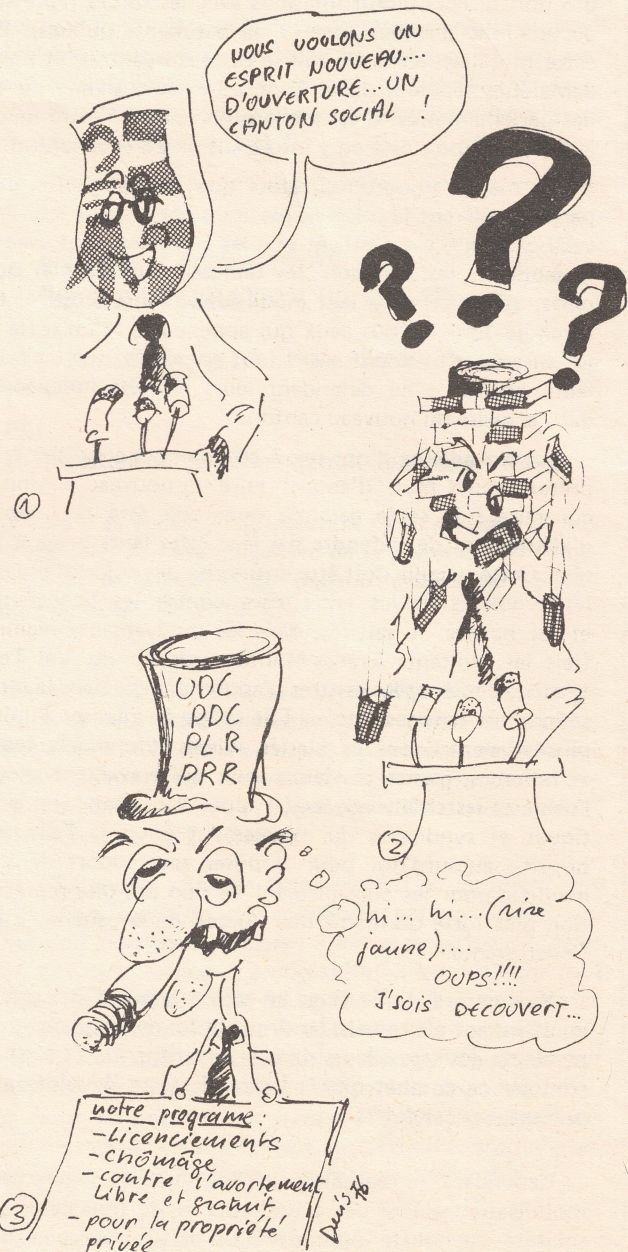
Prenez vos libertés



"Esprit d'ouverture", "Jura nouveau", "Jura social" ...

A l'heure de la Constituante jurassienne, les partis bourgeois tentent tous de se donner un nouveau visage. Car ils vont pouvoir enfin disposer de leur nouveau canton, et ce n'est pas une "petite affaire" : 300-400 nouveaux postes de fonctionnaires, la manne des subventions fédérales et des contrats des nouvelles autorités (constructions de routes, d'infrastructures, etc ...), la reconnaissance aussi qu'ils sont d'importants hommes politiques "défenseurs des intérêts du Jura" ... Et comme tout cela n'a pas grand chose à voir avec le "canton différent" promis depuis longtemps, ils promettent monts et merveilles !

La lutte pour "l'autonomie" avait un peu permis au PDC et aux radicaux de faire oublier qu'ils étaient les représentants du patronat, qu'ils exprimaient les intérêts de ceux qui, au Jura, licencient et baissent les salaires, exploitent les femmes à des salaires de misère, rognent systématiquement sur toutes les dépenses sociales, soutiennent une armée où les soldats sont privés des droits démocratiques élémentaires, etc ... Aujourd'hui, il faudra en découdre : ceux qui se rangent derrière le projet de Constitution de l'Ordre des Avocats veulent faire croire aux travailleurs jurassiens, à la jeunesse, aux femmes, aux immigrés que le "Jura moderne" va résoudre leurs problèmes, qu'on y forgera l'avenir d'une société différente. Mais si le Jura est "libre", il n'est pas libre de forger son avenir. Car cet "avenir" est déjà dicté par la crise chronique de l'emploi, le "manque" de ressources pour les hôpitaux, les écoles, les infrastructures sociales, l'exode rural, le sous-développement régional ! Or ce sont les patrons, les spéculateurs fonciers, les banques, ceux qui soutiennent les partis bourgeois, qui dictent ces conditions de vie et de travail à tous les salariés jurassiens : les 4 500 emplois supprimés cette année, les restructurations dans l'horlogerie (supprimant des milliers de travailleuses à domicile), l'exode vers des pôles d'attraction industriels comme Bienne, le maintien de bas salaires dans la région. La nouvelle Constitution, garantissant le respect de la propriété privée, garantit en fait le "droit légal et démocratique" de quelques conseils d'administration (principalement des BURRUS, ASUAG, SSIH, PIQUEREZ, VON ROLL, etc ...) de déterminer les conditions d'existence de milliers de salariés !



900 emplois nouveaux devraient être créés chaque année pour maintenir l'emploi dans la région. A cette crise chronique, il faut non seulement riposter par la défense immédiate contre les licenciements dans l'entreprise, mais en avançant en même temps les objectifs d'une **bataille d'ensemble contre le sous-développement régional** imposé par les investissements anarchiques des grands trusts et des banques :

Nationalisation sans indemnités des trusts horlogers (ASUAG, SSIH) et des banques, avec garantie d'un plan de maintien de l'emploi !

Tel est l'objectif central que devrait avancer tout le mouvement ouvrier, à l'échelle nationale, pour combattre le chômage dans la région. En outre, seules de telles mesures de nationalisation peuvent permettre de lutter contre les inégalités de développement entre régions que crée le processus de concentration capitaliste : car sur cette base il est possible d'envisager la création d'un **fonds national pour le développement régional**, financé par les bénéfices des grands trusts et des banques et assurant une redistribution radicale et planifiée de la richesse nationale en fonction des besoins des masses laborieuses et des régions défavorisées.

Imposer les droits des travailleurs !

Le mouvement séparatiste a gagné (partiellement) sa lutte pour l'auto-disposition grâce à la large mobilisation qu'il a su susciter, recourant même parfois à des formes d'action directe (confrontations avec les forces répressives, occupations d'ambassades et de bâtiments publics). C'est cette mobilisation qui a fait le nouveau canton, et non les démarches répétées de la Députation Jurassienne ou celle des parlementaires. C'est à elle qu'on devra d'avoir modifié la Constitution suisse en y inscrivant un 23^{ème} canton.

De même aujourd'hui, alors que la bourgeoisie et ses partis accélèrent la mise en place au plus vite de leur "nouveau canton", il est urgent que **les travailleurs, et avec eux la jeunesse, les immigrés, les femmes exploitées et opprimées, affirment dans leur mobilisation leurs droits et leurs revendications !** Tous ceux qui appellent à "l'unité de tous les Jurassiens" veulent avant tout empêcher que les travailleurs jurassiens ne défendent leurs **intérêts indépendants** dans le cadre du nouveau canton.

Les travailleurs n'ont pas à accepter ces conditions, sous prétexte qu'il faut "d'abord" faire un nouveau canton. Au contraire : **la seule garantie pour eux sera leur capacité d'affirmer et de défendre par leur lutte leurs propres intérêts.** Cette bataille doit être entreprise dès aujourd'hui, dans les syndicats et les entreprises contre les licenciements et les baisses de salaires, dans les mouvements régionaux (tels les Militants Francs-Montagnards ou du Val Terbi), dans les écoles et les centres d'apprentissage, dans la mobilisation des femmes, etc ... Elle exige de réaliser l'unité la plus large entre tous les salariés, **suisses et immigrés, femmes et hommes, jeunes et vieux, ceux qui travaillent encore à l'usine et les chômeurs**, avec l'appui des organisations politiques et syndicales du mouvement ouvrier. Telle est la priorité aujourd'hui pour imposer un rapport de forces meilleur pour les travailleurs ! Et non pas une représentation plus forte ou même une "union de la gauche" dans la Constituante.

Mais cette bataille exige en même temps d'être préparée en affirmant clairement les droits et les revendications indépendants des travailleurs dans la constituante. Et c'est pour stimuler ce combat que la Ligue Marxiste Révolutionnaire présente ses candidats.

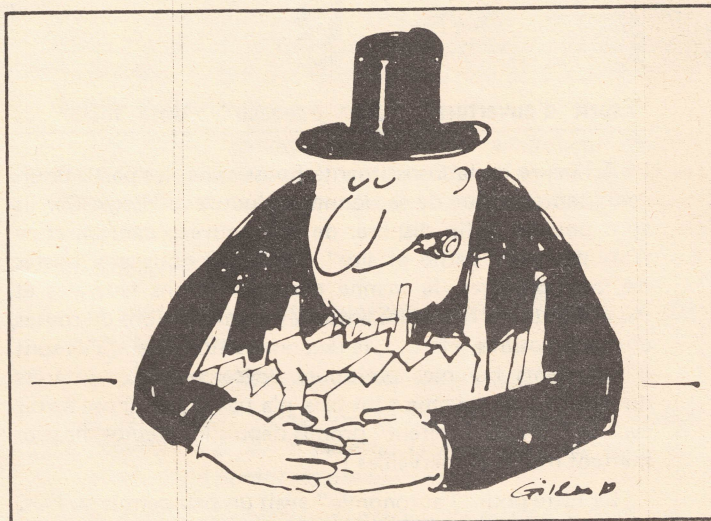
Cependant, la réalisation de tels objectifs dépendra de la mobilisation active des travailleurs et de tous ceux que la société capitaliste opprime. Les partis bourgeois diront

UN JURA LIBRE ... DE CHOMER ?

Près de 2 000 Jurassiens doivent aller chaque jour travailler à l'extérieur. Environ 100 emplois sont supprimés chaque année dans l'agriculture. A ces problèmes de sous-emploi chronique, la crise ajoute ses licenciements massifs : 4 500 emplois ont été supprimés en 1975 ! En outre, le Jura est une région de bas salaires selon les chiffres de 1974, Delémont est classée au 82^{ème} sur 83 villes de Suisse pour le salaire horaire moyen et au 75^{ème} rang sur 88 villes pour le salaire mensuel moyen !

Ce n'est pas le nouveau canton qui parviendra à améliorer le sort des travailleurs : pour maintenir l'emploi, il faudrait en effet créer 900 nouveaux emplois par an ! Seule l'action directe, unitaire et collective des travailleurs imposera leurs droits et leurs revendications :

- *Non aux licenciements, augmentations massives des salaires !*
- *pour un salaire minimum de 2 000.- indexé !*
- *pour une assurance chômage financée à 100 o/o par les patrons !*
- *nationalisation des trusts de l'horlogerie !*



ENVIRONNEMENT

L'implantation d'un dépôt pétrolier de 75 millions de litres à Alle par JUROIL est une atteinte grave à l'environnement. Que se passerait-il si le réservoir crevait ou sautait et se vidait dans le bassin de l'Allaine ? Il semble que seuls 5 millions de litres seront pour l'utilisation de la population jurassienne, le reste étant des réserves (de guerre !). Avons-nous alors besoin d'un si grand dépôt ? La population d'Ajoie n'a pas à supporter les risques de la présence dans son environnement d'une menace permanente, pour sauvegarder les profits de JUROIL !

- **NON A L'IMPLANTATION DU DEPOT DE ALLE**
- **INTERDICTION DE VENTE DE TERRAINS A DES FINS MILITAIRES OU SPECULATIVES**
- **CONTRE TOUTE CONSTRUCTION DE CENTRALES NUCLEAIRES ET AUTRES DEPOTS POLLUANTS DANS LE JURA.**

sans doute que mille "détails" ne doivent pas figurer dans la Constitution, mais dans les lois (qu'ils façonneront ensuite à leur guise). Au contraire, il s'agit pour nous d'imposer dans cette Constitution des droits et des revendications précis qui permettent d'engager la lutte dans des conditions plus favorables :

- * **les droits démocratiques les plus larges**, tels le droit de grève, le droit d'organisation et d'activité politique et syndicale dans les entreprises, le droit de vote et d'éligibilité des immigrés après trois mois dans le canton (où ils vivent, travaillent et paient leurs impôts comme tous les autres), le droit de vote et d'éligibilité à 16 ans (un apprenti qu'on exploite ou qui doit quitter la région pour sa formation n'est plus un "mineur", les jeunes séparatistes ont d'ailleurs assez démontré leur maturité politique), l'habeas corpus et l'interdiction de tout internement administratif, le droit d'asile dans le canton, la liberté d'activité, d'affichage, de réunion dans tous les établissements publics.
- * **un système fiscal fortement progressif sur les hauts revenus**, exonérant d'impôts tous les salaires en-dessous de fr. 2 000.-, imposant en particulier les résidences secondaires.
- * **une assurance-chômage financée à 100 o/o par les patrons**, l'assurance-maladie cantonale unique et obligatoire (suppression des franchises)
- * **un système scolaire unique jusqu'à 18 ans**, sans filière ni sélection (tous les jeunes ont le droit à une formation équivalente dans le canton), la liberté d'expériences pédagogiques dans les écoles, un seuil maximum fixe d'élèves par classe (assurant l'emploi des enseignants et la qualité de la formation)
- * **un système de dispensaires médicaux en suffisance dans chaque région**, avec soins gratuits, munis de centres d'information-contraception autogérés par les femmes, pratiquant l'avortement libre (actuellement aucun avortement n'est possible au Jura !) et couvert par les assurances, l'abolition de la commission d'experts pour les demandes d'avortement (qui ne fera que culpabiliser l'avortement)
- * **l'interdiction de toute discrimination à l'égard des femmes** dans l'éducation, la formation professionnelle et les salaires, le droit à l'emploi pour toutes les femmes (mariées ou célibataires), un système de crèches de qualité ouvertes 24 heures sur 24
- * la mise à disposition par l'état de **centres de jeunesse et de centres culturels en suffisance**, contrôlés par les usagers
- * l'inscription d'un **salairé minimum de fr. 2 000.- indexé** et d'un **salairé de formation de fr. 1 000.- indexé** pour les apprentis
- * l'interdiction de ventes de terrains à des fins militaires ou spéculatives, l'interdiction de construire toute centrale nucléaire ou tout autre dépôt de déchets polluants dans le canton !
- * la réglementation de la durée du travail à **40 heures par semaine au maximum**.

C'est pour mener ce combat, sur ces objectifs, que nous appelons à voter **Ligue Marxiste Révolutionnaire** (Liste no 1).

QUI EST MAITRE AU JURA ?

Selon sa future Constitution, le peuple jurassien sera "souverain sur son territoire". Mais ceux qui font la loi sont ceux qui possèdent les banques, les trusts, les grandes entreprises. Et cette loi n'est pas "dans l'intérêt de tous", mais la loi du plus fort sur les marchés, la loi du désordre des restructurations, des licenciements, de la spéculation sur les terrains et les loyers !

- Les grandes banques (SBS, UBS, CREDIT SUISSE) qui drainent l'épargne, contrôlent le crédit (et par là de nombreuses entreprises), possèdent d'innombrables immeubles et terrains.
- L'ASUAG et la SSIH dans l'horlogerie, VON ROLL dans la métallurgie, qui emploie entre 3 500 et 4 000 travailleurs au Jura, dictent leurs conditions de vie et de travail, licencient et restructurent au détriment d'une région entière (par ex. en éliminant le travail à domicile) ... pour assurer la rentabilité de leurs profits ! Dans plusieurs villages, les fermetures d'ateliers condamnent à l'exode.

Contre cette minorité – le plus souvent installée dans d'autres cantons – qui siège dans ses conseils d'administration et règne sur les hommes et sur les machines, imposons les objectifs du mouvement ouvrier :

- nationalisation des trusts de l'horlogerie !
- nationalisation du crédit et des banques !
- pour un fonds national de développement régional perçu exclusivement sur les trusts et les banques, afin de permettre une redistribution radicale et planifiée de la richesse nationale, selon les besoins des masses laborieuses et des régions défavorisées !

PSJ : SOLUTION SOCIALISTE OU COLLABORATION DE CLASSE ?

Le PARTI SOCIALISTE JURASSIEN n'a pas peur de se contredire :

Le PSJ
ou l'autogestion et la collaboration font bon ménage ...

"Etendue à la société, l'autogestion ne se réalisera pleinement qu'après la mise en oeuvre de la planification démocratique et la conquête du pouvoir central de l'Etat." (Peuple jurassien, No 2, 1976).

"Il appartiendra peut-être aux partis organisés à l'échelle du Jura et plus particulièrement aux partis de gauche, de prendre en main les problèmes régionaux et de favoriser une participation du citoyen à cette oeuvre collective qu'est l'organisation et le développement d'une région." (Peuple jurassien No 2, 1976).

Le PSJ veut-il changer cette société en imposant une planification socialiste ou collaborer à l'organisation du nouvel état bourgeois jurassien ? Il y a ce qu'on dit, et ce qu'on fait : et puisque "l'autogestion" n'est pas pour tout de suite, dans les faits, le PSJ oeuvre collectivement avec les partis bourgeois à la mise en place de "l'ordre jurassien", comme si la nouvelle constitution bourgeoise permettait aux travailleurs jurassiens de "déterminer leur avenir" ... Pour nous la priorité est justement que les travailleurs oeuvrent collectivement et dans l'action directe pour s'opposer aux licenciements et aux baisses de salaires !

QU'EST-CE QU'UNE CONSTITUTION ?

Une constitution, dit-on, fixe les "lois fondamentales" d'un état. Voilà pour le langage abstrait des juristes ! En réalité, une constitution n'est qu'un morceau de papier où sont mises par écrit les "lois fondamentales" qui existent déjà dans la société. Un exemple : la Constitution dit que l'Etat garantit la propriété privée, en fait c'est la propriété privée (c'est-à-dire les patrons qui possèdent les usines, leurs partis et associations) qui exigent de l'Etat la garantie de pouvoir "faire leurs affaires" ! A-t-on déjà vu la police intervenir contre un patron qui licencie des travailleurs parce que cette mesure est contraire aux intérêts de la majorité de la population, les salariés ? Poser la question, c'est y répondre. Mais lorsque les travailleurs refusent les licenciements et occupent l'usine pour défendre leur emploi, patrons, hommes d'état, juristes et policiers crient à la "violation de l'état de droit" et interviennent contre les travailleurs !

Les travailleurs n'ont donc aucun crédit à faire dans cette nouvelle constitution ! Surtout pour un seul canton, dont les limites sont fixées par l'état bourgeois fédéral. S'ils peuvent se battre pour y inscrire leurs droits et leurs revendications propres, ce ne peut être que d'un seul point de vue : imposer des conquêtes qui renforcent leurs luttes, favorisent leur organisation (par ex. le droit d'activités politiques et syndicales dans les entreprises), propagent leurs objectifs d'ensemble pour mieux se préparer à abolir le droit d'une minorité de patrons à décider du sort de milliers de salariés !

NON A LA REPRESSION POLICIERE !

Plus de 10 militants autonomistes — dont les anciens dirigeants du Groupe Bélier, Gury, Grimm et Froidevaux — ont été arrêtés ces derniers temps, le plus souvent sans qu'existe la moindre preuve contre eux. Ainsi, une simple décision d'un chef de police suffit à l'état bourgeois pour emprisonner ceux qu'il qualifie de "subversifs" et pour les maintenir en détention pour interrogatoires.

Aujourd'hui, la lutte doit continuer contre toutes les formes de la répression policière et pour la libération des autonomistes qui seraient encore en prison.

Contre la répression, pour la défense des droits démocratiques, battons-nous pour que soient garantis, y compris dans la Constitution du Jura :

- L'HABEAS CORPUS ET L'INTERDICTION DE TOUT INTERNEMENT ADMINISTRATIF.
- LE DROIT D'ASILE CANTONAL (pour les objecteurs de conscience et tous ceux que l'état bourgeois criminalise parce qu'ils mettent en question son autorité sur tel ou tel point).

FEMMES EXPLOITEES...

Beaucoup de femmes sont licenciées ou en passe de l'être. A la HOLDING SA, une ouvrière a été renvoyée parce qu'elle était enceinte et n'avait pas averti son patron ... Dans un village du Val Terbi, près de 40 femmes qui travaillaient à domicile se sont vu supprimer leur travail et aucune ne touche actuellement d'indemnité de chômage ... La priorité aux pères de famille, même si elle n'est pas appliquée à la lettre, reste le principe de "choix" : dans l'enseignement, plus de 150 enseignants dont de très nombreuses femmes se trouvent sans emploi et on menace les femmes mariées de les priver de leur poste. Si les femmes trouvent du travail, c'est le plus souvent à des conditions scandaleuses : en Ajoie, dans des entreprises du textile, les salaires offerts varient entre fr. 6,50 et fr. 7,50, une entreprise descend même jusqu'à fr. 4,50 ...

FEMMES OPPRIMEES...

Les femmes sont préférencées dans la formation professionnelle. Elles supportent une double journée de travail : l'usine ou le bureau puis les tâches ménagères, les enfants. Ces tâches ménagères accomplies gratuitement permettent d'éviter aux patrons et à leur état des investissements sociaux tels que crèches, restaurants collectifs, équipements hospitaliers. C'est pourquoi ils ont intérêt à maintenir la femme au foyer.

Les jeunes femmes, les mères de famille qui veulent échapper à leur situation de dépendance voient se dresser devant elles des obstacles énormes d'ordre moral ou économique.

Nous revendiquons :

- la contraception et l'avortement libres, remboursés par les assurances
- la création de **plannings** familiaux gratuits
- la protection totale de la maternité avec un **congé parental** pris par le père ou la mère pour les soins du nouveau-né durant les premiers mois
- la mise à disposition de **crèches de qualité** selon les besoins des femmes qui veulent des enfants
- la création de **blanchisseries gratuites**
- la **réduction radicale** du temps de travail
- l'**abolition** des discriminations dans l'éducation
- la **suppression** des catégories féminines dans la profession, l'ouverture à une formation réelle pour toutes les femmes
- le même salaire pour des qualifications identiques et la réduction des catégories salariales
- le droit à l'**emploi** pour toutes les femmes
- le droit à l'**assurance-chômage** pour toutes les femmes.

Les candidats de la Ligue Marxiste Révolutionnaire :

CACHIN Paul, mécanicien, Courrendlin — PROBST Monique, institutrice, Delémont —
FRUND Christian, étudiant, Bassecourt — CATTIN Josiane, employée de bureau, Delémont —
KOHLEFRANCIS Francis, typographe Delémont — PROBST Jean-Claude, dessinateur en bâtiment, Delémont

ligue marxiste révolutionnaire